

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Livre III (extrait)

[Une décision constitue] donc une chose consentie, visiblement ; mais ce qui est consenti n'est pas toujours décidé. Alors, ne s'agirait-il pas de ce qui est préalablement délibéré, puisque la décision s'accompagne de raison et de pensée ? D'ailleurs le mot « décidé »¹ suggère apparemment aussi qu'il s'agit d'une chose qu'on choisit [-*haireton*] avant [*pro-*] toute autre. Or délibère-t-on sur tout ? C'est-à-dire, chaque chose est-elle objet de délibération ? Ou bien y a-t-il certaines choses qui ne sont pas matière à délibération ? Il y a peut-être lieu de préciser que ce qui est objet de délibération n'est pas ce sur quoi peuvent éventuellement s'interroger un homme idiot ou un dément, mais ce qui préoccupe l'homme qui a de l'intelligence. Par ailleurs, les choses éternelles ne sont jamais matière à délibération : par exemple, l'Univers ou la diagonale et le côté, qu'on dit incommensurables. Mais nul ne délibère non plus sur les choses en mouvement lorsqu'elles se produisent toujours de la même façon (que ce soit par nécessité ou encore par nature, ou que ce soit pour quelque autre motif) — par exemple, les solstices saisonniers et le lever des astres ; ni sur celles qui se produisent différemment d'un moment à l'autre — par exemple, les sécheresses ou les pluies ; ni sur celles qui se produisent par chance — par exemple, la découverte d'un trésor. Et l'on ne délibère même pas sur toutes les choses humaines — ainsi, personne à Lacédémone ne délibère sur la meilleure façon de faire marcher la vie politique des Scythes. Rien de cela ne peut en effet se produire par notre intervention. Mais nous délibérons sur les choses qui sont à notre portée et qui sont exécutables. Or c'est très précisément tout le reste, car les causes de ce qui se produit sont, semble-t-il, la nature, la nécessité, la chance, mais aussi l'intelligence et tout ce qui suppose l'intervention de l'homme ; or les hommes, chaque fois qu'ils délibèrent, portent leur attention sur ce qu'ils peuvent exécuter par eux-mêmes. Ajoutons que [1112 b] les connaissances rigoureuses et qui se suffisent à elles-mêmes ne laissent pas de place à la délibération : par exemple, il n'y a pas à délibérer de l'orthographe, car la sachant nous n'hésitons pas sur la manière dont il faut écrire les mots.

Mais ce qu'on peut faire par nous-mêmes peut ne pas se faire toujours de la même façon ; et c'est tout cela qui est objet de nos délibérations : par exemple, les affaires de médecine ou de finance. Et les affaires de pilotage appellent plus de délibérations que les exercices de gymnastique, dans la mesure où les connaissances y sont moins rigoureuses. Et dans les autres cas, c'est pareil. D'ailleurs, s'il y a délibération plutôt dans les domaines techniques que dans les domaines scientifiques, c'est que nous avons plus d'hésitations dans ces domaines. D'autre part, délibérer implique des choses qui se produisent le plus souvent mais dont on ne voit pas comment on va arriver à leur résultat, c'est-à-dire des choses qui comportent de l'indéterminé. Et, si nous prenons des conseillers à nos côtés pour les grandes affaires, c'est parce que nous nous défions de notre propre capacité à nous prononcer sur elles de façon satisfaisante. D'autre part, nous ne délibérons pas des fins, mais des moyens pour y parvenir. Un médecin qui délibère en effet ne se demande pas s'il doit apporter la guérison, ni un orateur s'il doit se montrer convaincant, ni un politique s'il doit produire une bonne législation, et personne d'autre ne s'interroge sur la fin. Au contraire, une fois qu'on a posé la fin, on regarde la question de savoir comment et par quels moyens on peut l'atteindre et si plusieurs moyens paraissent en mesure de l'atteindre, on examine quel est le plus facile et le plus beau. Mais s'il n'y en a qu'un seul pour arriver à cette fin, on cherche comment il permet d'y arriver et aussi par quel moyen ce moyen lui-même peut être atteint, jusqu'à pouvoir parvenir au premier moyen dans la chaîne causale, lequel, dans la recherche, est l'ultime chose à découvrir.

Celui qui délibère en effet a l'air de procéder dans le genre de recherche et d'analyse qu'on vient de dire comme s'il cherchait à analyser une figure géométrique. — Bien que

¹ En grec : *prohaireton*.

manifestement la recherche ne soit pas toujours une délibération (par exemple, les recherches mathématiques ne le sont pas), en revanche, la délibération est toujours une recherche —. Et le terme ultime dans le processus d'analyse constitue le point de départ dans le processus de réalisation de la figure. Et si d'aventure, on se heurte à une impossibilité, on renonce à agir, comme par exemple si l'on a besoin d'argent mais qu'on n'est pas en mesure de s'en procurer. Mais si une possibilité apparaît, on se met à l'action. Or sont possibles les choses qu'on peut faire par nous-mêmes. Celles qui se font en effet par l'intermédiaire des amis sont faites d'une certaine façon par nous-mêmes, puisque leur point de départ est en nous. Par ailleurs, quand on a quelque chose à faire, on recherche tantôt les outils, tantôt la façon de les utiliser. Or il en va de même dans toutes les autres recherches : tantôt on cherche par quel moyen atteindre une fin, tantôt de quelle façon ou par quel autre moyen celui-ci peut être mis en oeuvre.

Il semble donc bien, comme on l'a dit, que l'homme soit le point de départ de ses actions. Du reste, sa délibération porte sur les actes qu'il peut exécuter lui-même. Or ses actions ont pour but d'autres choses. Donc, ce ne peut être la fin qui est objet de délibération, mais les actes qui permettent de l'atteindre. Donc on ne délibère pas non plus des choses particulières jusqu'à se demander [1113 a] par exemple, si ceci est du pain ou s'il est cuit comme il se doit, car cela relève du sens ; or si l'on doit perpétuellement délibérer, on va s'en aller à l'infini. En revanche, objet de délibération ou objet de décision, cela revient au même, sauf que se trouve déjà déterminé ce qui est objet de décision puisque ce dernier est l'acte qui, à l'issue de la délibération, a été jugé préférable. Chacun cesse en effet de chercher comment agir dès l'instant où il a fait remonter le point de départ de l'action jusqu'à lui et, en lui, jusqu'à la partie qui dirige, car c'est elle qui décide. — D'ailleurs, c'est ce que font voir jusqu'aux antiques régimes politiques dont Homère donnait l'image, puisque les rois annonçaient au peuple ce qu'ils avaient décidé. Or, s'il est vrai que l'objet de la décision est ce que la délibération a retenu comme désirable parmi les actes à notre portée, alors la décision doit être le désir délibératif de ce qui est à notre portée. En effet, ayant jugé à l'issue de la délibération, nous désirons dans le sens de la délibération.

**Traduction Richard Bodéüs,
© G.F.-Flammarion, p. 144-150.**